

Travaux sur la sirène d'alerte de la population à  
NOTRE DAME DE BONDEVILLE  
Tour Dattier – rue de la Paix

Des tests sonores de fonctionnement  
seront effectués  
Mardi 30 mai 2017 à partir de 9h15



Systeme d'alerte et d'information des populations

Dans le cadre du déploiement national du Système d'Alerte et d'Information des Populations (le SAIP), les services de l'État en Seine-Maritime testeront la sirène d'alerte située près de votre domicile.

Le 30 mai 2017, entre 9h15 et 10h00, des tests sonores de bon fonctionnement, après la réalisation de travaux, seront effectués.  
**Aucun comportement réflexe n'est attendu de votre part.**

À partir du mois de juin 2017, des essais mensuels seront réalisés.  
Vous entendrez le signal d'essai le 1er mercredi de chaque mois, à 12h.

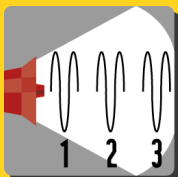
Cette sirène permettra de vous alerter si un grave danger vous menace.

**Renseignez-vous sur le signal national d'alerte  
et les comportements réflexes.**

Plus d'informations au verso et sur :

- le site du ministère de l'intérieur :  
[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)  
(rubrique Savoir réagir à l'alerte)

# Les sirènes d'alerte de la population



Les sirènes signalent un événement en cours ou imminent et aux conséquences graves, notamment pour la population.

Elles émettent alors le signal national d'alerte : un son montant et descendant d'1 minute et 41 secondes, répété 3 fois.

Écoutez les signaux nationaux d'alerte et de fin d'alerte sur [www.iffp-rme.fr/sons](http://www.iffp-rme.fr/sons)

Le signal d'alerte pourra être déclenché en cas de danger pour la population



Système d'alerte et d'information des populations

Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) permet la diffusion du signal d'alerte ou d'un message par les autorités (maires, préfets, ministre de l'intérieur).

Il met en réseau les différents moyens disponibles, dont les sirènes, pour un déclenchement simultané et localisé.

Plus d'informations sur : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) (rubrique Alerte et information des populations)

## Que faire en cas d'alerte ?



> En cas d'alerte, réagissez immédiatement !



> Mettez-vous en sécurité et tenez-vous informés. Respectez les consignes diffusées sur : France Bleu Haute Normandie 100.1 MHz (fréquence radio locale).



Préparez-vous grâce au Plan Familial de Mise en Sûreté (à télécharger sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr))

Préfecture de la Seine-Maritime - 7 place de la Madeleine -  
CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX - Standard : 02 32 76 50 00  
Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) -  
Site Internet : [www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)